

TRANSACTION VENTE (Tarifs applicables au 1^{er} avril 2022)



- Pour un lot annexe de copropriété (parking, box...) : 2 500 € TTC.
- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 100 000 € : 10 000 € TTC,
- Pour un prix de vente compris entre 100 001 et 200 000 € : 7 % TTC du prix de vente,
- Pour un prix de vente compris entre 200 001 et 300 000 € : 6,5 % TTC du prix de vente,
- Pour un prix de vente compris entre 300 001 et 400 000 € : 6 % TTC du prix de vente,
- Au-delà de 400 001 € : 5,5 % TTC du prix de vente.

Principe de non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le MANDANT (VENDEUR), sauf disposition contraire du MANDANT.

Honoraires à la charge de l'ACQUEREUR possible uniquement dans le cadre d'une succession et à la demande du mandat lors de la prise de mandat.

FRAIS DE REDACTION DE COMPROMIS (HORS MANDAT DE VENTE)



- 1 000 € TTC.